

Projet Solidarité Cambodge

*Aide à l'Hôpital et à l'Orphelinat de
KOH KONG*

Du 20 juin au 29 juillet 2008



Adresse mail de l'association :
evadeh@gmail.com

Membres du projet :
Ehlinger Jérémie
Girard Edwina
Heyden Jérémie
Lang Elodie

SYNTHÈSE :

Nous sommes étudiants en médecine à la faculté du Kremlin-Bicêtre, en Ecole d'Ingénieur ou lycéens et membres de l'association EVADEH. Nous organisons un projet de solidarité au Cambodge, en coopération avec une association locale : Elephant blanc. Nous partons pendant 4 semaines dans l'orphelinat du village Koh Kong, à l'ouest du Cambodge.

Nous travaillerons là-bas à des ateliers de prévention (Paludisme, Sida et Hygiène de base) pour l'ensemble de l'orphelinat et organiserons du soutien scolaire et des journées d'animation pour les enfants. Nos objectifs sont les suivants : nous comptons apporter du matériel médical (types préservatifs, désinfectants, répulsifs anti-moustiques mais aussi tensiomètre, balance...), d'animation (ballons, cordes à sauter, kits de maquillage...) et des livres scolaires. Par ailleurs nous achèterons du matériel scolaire sur place où il est meilleur marché.

Sur place nous espérons mener à bien ces actions de prévention. Le soutien scolaire s'organise en cours l'après midi. Nous réservons les week-ends à l'animation.

Notre apport personnel pour les billets d'avion, ainsi que nos actions en France : ventes de gâteaux, emballages de cadeaux avant Noël financent en partie notre projet. De plus nous espérons obtenir des subventions de nos mairies, Conseils Généraux, industries pharmaceutiques et entreprises privées. D'autres entreprises non médicales nous ont déjà promis des dons (crayons de couleurs, stylos...) qui nous aiderons dans la réalisation de deux de nos objectifs : soutien scolaire et animation.

Nous nous engageons à vous rendre compte, dès notre retour, de notre action menée sur place sous forme d'un dossier papier, d'une exposition photo ou encore d'un film.

SOMMAIRE

I- Le contexte	p.3
Notre association EVADEH	
Notre équipe	
Notre lien au Cambodge : l'association Elephant Blanc	
Notre destination : le Cambodge et Koh Kong	
Nos raisons et motivations	
II- Nos objectifs	p.8
La prévention	
Le soutien scolaire	
L'animation	
III- Organisation du séjour	p.9
Une journée type	
IV- Notre bilan	p.9
V- Notre budget et nos financements	p.10
Nos actions de financement	
Notre budget prévisionnel	

ANNEXE

Article 238 bis du code général des impôts, relatif à la fiscalité des dons aux associations humanitaires

I- Le Contexte

L'association EVADEH (association des Etudiants Volontaires pour l'Aide au Développement et aux Echanges Humains) est l'association humanitaire de la faculté de médecine du Kremlin-Bicêtre (Paris XI). Elle est ouverte aux étudiants de la faculté, qui constituent la majeure partie de ses membres, mais aussi aux personnes de l'extérieur. Elle a été créée en 1998 à l'occasion d'un projet humanitaire au Burkina-Faso. Trois à quatre projets de solidarité internationale sont concrétisés chaque année par une quarantaine d'étudiants. Pour l'année 2006-2007, les membres d'EVADEH sont partis au Cambodge, à Madagascar, au Pérou et au Togo. Cette année, les destinations des projets organisés sont le Togo, le Cambodge, et l'Inde.


EVADEH est une association qui souhaite s'ouvrir sur d'autres réalités du monde, en particulier celles des pays en voie de développement. Les actions sont multiples et variées : aide humaine et matérielle dans les dispensaires et les centres de soins, animations et actions pédagogiques dans les écoles et orphelinats, actions de prévention des maladies sexuellement transmissibles, actions de sensibilisation à l'hygiène des mains et à la santé bucco-dentaire, échanges culturels.

Les missions se déroulent généralement de Juin à Septembre, des groupes d'étudiants se relaient au fil des mois.


Nous sommes 4 étudiants à participer au projet Cambodge, dont trois étudiants en 2eme année de médecine à la faculté du Kremlin Bicêtre, un étudiant en Ecole d'Ingénieur; nous avons souhaité monter ce projet car nous nous sentons impliqués dans les relations humaines. L'année dernière l'association EVADEH était partie au Cambodge, et nous a montré que nous pouvions apporter une aide concrète et tisser des liens à long terme. Les premières années d'études médicales libèrent suffisamment de temps pour permettre l'élaboration d'un projet solide et sérieux.

Notre équipe


Ehlinger Jérémie

Etudes : 2^{ème} année de médecine (Paris XI)
Age : 20 ans
Expérience : Titulaire du PSC1
Adresse : 38 Place Louvois
78140 Velizy Villacoublay
 : 0659072584


Girard Edwina

Etudes : 2^{ème} année de médecine (Paris XI)
Age : 20 ans
Expérience : Titulaire du PSC1
Adresse : 136 rue Charles de Gaulle
91440 Bures sur Yvette
 : 0684621532

Heyden Jérémie

Etudes : 3^{ème} année à l'IPSA (Institut Polytechnique des Sciences Avancées)
Age : 20 ans
Expérience : niveau anglais correcte
Adresse : 6 rue Salvador Dali
91770 Saint-Vrain
 : 0625180181

Lang Elodie

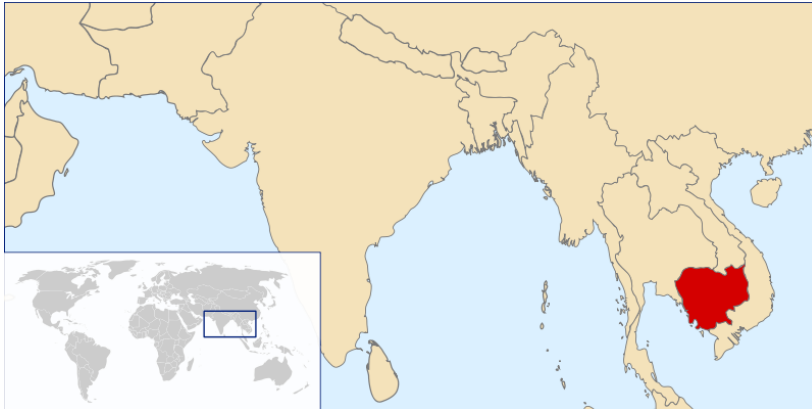
Etudes : 2^{ème} année de médecine (Paris XI)
Age : 20 ans
Expérience : Titulaire du PSC1
Adresse : 57 avenue du château
91760 Itteville
 : 0661104779

Notre contact sur place : Elephant Blanc

L'Elephant Blanc a pour but d'aider à l'insertion professionnelle des jeunes issus des orphelinats du Cambodge, car aider les jeunes à s'installer, c'est aider le Cambodge à se reconstruire.

Sa volonté de répondre aux besoins exprimés par les Cambodgiens l'entraîne vers le parrainage d'enfants et l'orientation vers des stratégies de développement local. Son action se situe principalement sur le district de Koh Kong, particulièrement défavorisé.

Notre destination : Le Cambodge et Koh Kong



Le Cambodge

Le Royaume du Cambodge est un pays d'Asie du Sud-est, compte environ 15 millions de d'habitants. Le Cambodge a des frontières communes avec la Thaïlande à l'ouest et au nord-ouest, le Laos au nord-ouest et avec le Viêt Nam à l'est et au sud-est.

La capitale du royaume est

Phnom Penh. La géographie du Cambodge est dominée par le fleuve Mékong et le Tonlé Sap, principale ressource halieutique.

La confection et le tourisme constituent les principales industries du Cambodge. Du pétrole et du gaz ont été découverts dans les eaux territoriales du pays en 2005.

Les trente années de guerre civile ont radicalement bouleversé sa société et son économie, et font du Cambodge l'un des pays les moins développés de la région.

Environ 36% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté. Selon des statistiques du FNUAP de 1998, une faible partie seulement de la population cambodgienne, en grande majorité rurale, a accès aux services de santé de base (52%), à l'eau potable (41%) et aux infrastructures sanitaires (15%), et 55% des enfants de moins de 5 ans (essentiellement dans les milieux ruraux) présentent des signes de malnutrition pouvant influencer de façon significative leur croissance et leur développement cérébral et psychomoteur.

Le manque d'information et d'éducation en matière de santé, de nutrition et d'hygiène contribue à maintenir un taux élevé de maladies parmi les enfants, ces chiffres s'accroissant lors des épidémies et des catastrophes naturelles telles que les inondations de septembre et octobre 2000 qui ont causé la perte des récoltes et privé les enfants d'école.

Dans le secteur de l'éducation, les progrès indéniables accomplis ces dix dernières années restent malgré tout insuffisants pour ralentir le processus de paupérisation qui touche les classes les plus défavorisées et aggrave le problème de l'analphabétisme : près de 200.000 enfants sont condamnés chaque année à une vie d'analphabète. L'accès à la connaissance reste secondaire pour les parents qui, ayant souvent un niveau éducatif très faible, ne mesurent pas l'intérêt de l'éducation pour l'enfant et en particulier pour les filles.

Notre destination : Koh Kong

Koh Kong est un petit village de pêcheurs situé au sud du pays, tout près de la frontière thaïlandaise. C'est ici que nous nous rendrons pour apporter notre aide dans l'orphelinat créé par l'association Elephant Blanc.



Nos motivations

Etudiants en médecine, nous nous sentons particulièrement concernés par la situation sanitaire en Asie, et par le manque d'information de la population. De plus, nous avons eu la chance de pouvoir choisir de faire des études supérieures, ce qui nous motive pour notre objectif de soutien scolaire et le partage de connaissances et de culture.

Nous sommes, pour la plupart, étudiants en 2^e année de médecine.

Nous avons été, au cours de nos stages, particulièrement sensibilisés à l'importance de l'hygiène. Beaucoup de maladies étant dues au manque d'hygiène, nous apprendrons quelques règles d'asepsie aux enfants et sensibiliserons les plus jeunes aux gestes qui paraissent élémentaires comme le lavage des mains et des dents. L'apprentissage de l'hygiène peut être enseigné à tous et à tout moment. L'expérience que nous avons tous eue pendant nos stages sera particulièrement efficace pour participer à l'effort de prévention que nous envisageons d'opérer sur place.

Par ailleurs notre projet de soutien scolaire et d'animation nous motive beaucoup car nous apprécions particulièrement le contact avec les enfants, et nous espérons leur apporter certaines connaissances, notamment par des jeux ou d'autres activités. Notre décision de faire du soutien scolaire émane d'une demande d'Elephant Blanc. En effet les résultats aux examens des élèves cambodgiens sont moins bons que dans d'autres pays de la région. Pendant notre séjour les élèves seront à l'école le matin, et le soutien se déroulera l'après midi ; les cours seront donc organisés comme des activités à la fois ludiques et les plus bénéfiques possibles.

Nous avons également proposé notre aide aux médecins cambodgiens de l'Hôpital de Koh Kong. Nous leur apporterons du matériel dont ils manquent tels que stéthoscopes ou encore tensiomètres, que nous achèterons au Cambodge. Nous leur fournirons également du matériel stérile et du Sterilium afin que les règles d'asepsie puissent être respectées. Il nous sera permis d'effectuer quelques gestes médicaux simples tels que la prise de tension ou encore température, pesée...Ce sont des actes mineurs mais qui leurs permettront de désengorger la salle d'attente.

II- Nos Objectifs :

⇒Mettre en place des actions de prévention sur les thèmes du SIDA, paludisme, hygiène.

- Suivre une formation de prévention avant notre départ auprès du CRIPS (Centre Régional d'Information et de Prévention Sida, association loi 1901)
- Distribuer des préservatifs et organiser un atelier pour en expliquer l'importance et l'utilisation
- Distribuer des moustiquaires imprégnées avec des explications sur son utilisation dans le cadre de la prévention paludisme
- Organiser des débats et des ateliers avec les enfants, en particulier sur l'hygiène des mains
- Atelier «hygiène bucco-dentaire » avec distribution de brosses à dents et dentifrice

⇒Sur le plan médical

- Apport de matériel médical à l'Hôpital de Koh Kong
- Mise en place d'une pharmacie d'urgence à l'orphelinat
- Travailler en collaboration avec les médecins volontaires de Koh Kong.

⇒Mettre en place des classes de soutien scolaire auprès des enfants.

- Organiser des groupes de travail par matière (mathématiques, français, anglais) et suivant l'âge des enfants.
- Mise en place d'une bibliothèque de livres ludiques et éducatifs en français et en khmer

⇒Faire de l'animation auprès des enfants

- Organiser des ateliers jonglage, théâtre, dessin, pliage, peinture
- Nous avons une réelle volonté de monter des projets ludiques culturels ou encore artistiques. Nous pensons plus particulièrement à un atelier théâtre, d'ouverture sur le monde avec de la géographie ludique, des olympiades...À partir d'ateliers ludiques, il est possible de faire passer des messages de prévention.

⇒Participer à la rénovation de l'orphelinat en repeignant les chambres entre autres

Nos apports en matériel :

Pour atteindre ces objectifs, nous emmènerons ou achèterons sur place :

- Du matériel médical : grâce aux dons de laboratoires pharmaceutiques, de médecins et aux achats permis par notre budget : moustiquaires, préservatifs, toises, thermomètres, glucomètres, balances, seringues, tensiomètres, perfuseurs, et de nombreux médicaments comme des anti-inflammatoires, antipaludéens... ainsi que le matériel médical de base : bétadine, bandes, compresses, sparadrap, stérilium...
- Du matériel scolaire : livres, cahiers, crayons
- Du matériel ludique : livres, ballons, matériel d'animation, peluches

III- L'organisation de notre projet :

Une journée type de notre projet

Le projet de soutien scolaire se déroulera l'après midi après l'école du lundi au vendredi et la campagne de sensibilisation se fera en fin d'après midi, sous forme d'atelier ludique, afin d'intéresser les plus jeunes. Durant le week-end nous serons auprès des populations pour continuer la prévention et organiser des animations pour les enfants.

7h15 : lever

8h : préparation du soutien scolaire et des activités

10h : réalisation de gestes simples à l'Hôpital de Koh Kong

12h : pause pour déjeuner

13h : soutien scolaire en petits groupes

15h : temps de repos et jeux avec les enfants

17h : atelier de prévention avec les enfants

18h : fin de la journée

IV- Notre bilan :

Nous organisons avant le départ des réunions avec les membres du projet, nous avons défini des objectifs en accord avec ceux de notre contact Elephant Blanc.

Nous savons que les objectifs devront être réajustés, autant avant de partir, selon l'argent que nous aurons réussi à récolter, que lorsque nous serons sur place. Essentiellement en matière de prévention, les échanges avec la population nous aideront à nous adapter pour coller au mieux aux connaissances et aux attentes de la population.

A la rentrée nous nous engageons à :

- Remettre à tous nos soutiens un compte rendu détaillé de nos actions.
- Organiser des expositions photo, notamment au sein de notre faculté et de nos communes et écoles qui seraient intéressées afin de faire partager notre expérience de la culture cambodgienne et faire connaître la situation de certains enfants là-bas.
- Diffuser auprès des établissements scolaires de nos villes ou de nos départements le reportage vidéo présentant la vie quotidienne des enfants cambodgiens afin non seulement de faire connaître les conditions de certains enfants là-bas, mais aussi de donner envie à d'autres jeunes de poursuivre notre action ou tout simplement de s'engager en France.
- Poursuivre l'aide et le soutien à l'association Elephant Blanc : Faire connaître le parrainage par l'intermédiaire d'un article dans le journal de nos villes respectives
- Transmettre le projet à tout groupe désireux de partir à son tour afin d'inscrire notre soutien à Elephant Blanc sur le long terme.

IV- Notre budget et nos financements

Le financement de notre action :

Nous récoltons de l'argent grâce à notre mobilisation :

- Ventes de gâteaux régulières dans la faculté de médecine et devant les églises de nos villes qui doivent nous rapporter 100 euros
- Partenariat avec Nature et Découverte, dans le cadre d'un stand de paquets cadeaux que nous avons tenu les deux mois précédant Noël qui nous a permis de récolter la somme de 400euros.
- Notre participation personnelle : Nous prenons à notre charge l'achat des billets d'avion.

Nous recherchons aussi d'autres sources de financements provenant d'organismes privés, entreprises et administrations publiques ainsi que de nos municipalités.

Notre budget prévisionnel :

La qualité de notre aide matérielle sera fonction de l'argent récolté jusqu'à notre départ. Les subventions apportées nous permettront d'acheter sur place tout le matériel dont nous aurons besoin pour mener à bien notre action.

<u>Frais des intervenants</u>	7585 ,34€
Transport :	
Aller-retour Paris-Phnom Pehn (1103€/personne)	4412€
Transport interne (bus 25€/personne)	100€
Taxe d'aéroport (25 €/personne)	100€
Vaccins :	464,24€
Hépatite A (46.80€/pers)	
Typhoïde (31.73 €/pers)	
Fièvre jaune (37.53€/pers)	
Malarone® (médicament anti-paludisme)	791,10€
Trousse à pharmacie	120€
Nourriture :	600€
5€/jour/pers	
Logement :	600€
5€/jour/pers	
Formalités :	400€
Assurances, passeport, frais bancaires, visas	
<u>Matériel</u>	3485€
Livres pour enfant	50€
Matériel scolaire	600€
Matériel d'animation	500€
craies, ballons, frisbees, cordes à sauter, planisphères	
Matériel de rénovation	200€
Matériel Médical	1875€
Pour l'Hôpital de Koh Kong	
Pour l'orphelinat	
Prévention	
Préservatifs	Dons
Brosses à dents, dentifrice, savon	115€
Frais relatifs à la constitution des dossiers	80€
A notre retour	
Développement photo	
Panneau d'affichage	50€
	15€
Total	11070,34€

Nous contacter :

Responsable du projet Cambodge 2008 :

LANG Elodie
57, av du château
91760 ITTEVILLE
06 61 10 47 79
elodie_lang@hotmail.com

Notre association:

Association EVADEH
Faculté de médecine
63 rue Gabriel Péri
94276 Le Kremlin-Bicêtre cedex
evadeh@gmail.com

ANNEXE

Code général des impôts

Article 238 bis

Modifié par [Loi n°2007-1199 du 10 août 2007 - art. 30 \(\)](#)

1. **Ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à 60 % de leur montant les versements**, pris dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires, effectués par les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés au profit :

a) D'oeuvres ou d'organismes d'intérêt général ayant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, **humanitaire**, sportif, familial, culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement naturel ou à la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises, notamment quand ces versements sont faits au bénéfice d'une fondation universitaire, d'une fondation partenariale mentionnées respectivement aux articles L. 719-12 et L. 719-13 du code de l'éducation ou d'une fondation d'entreprise, même si cette dernière porte le nom de l'entreprise fondatrice. Ces dispositions s'appliquent même si le nom de l'entreprise versante est associé aux opérations réalisées par ces organismes ;

b) De fondations ou associations reconnues d'utilité publique ou des musées de France et répondant aux conditions fixées au a, ainsi que d'associations culturelles ou de bienfaisance et des établissements publics des cultes reconnus d'Alsace-Moselle. La condition relative à la reconnaissance d'utilité publique est réputée remplie par les associations régies par la loi locale maintenue en vigueur dans les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin lorsque la mission de ces associations est reconnue d'utilité publique. Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions de cette reconnaissance et les modalités de procédure permettant de l'accorder ;

c) Des établissements d'enseignement supérieur ou d'enseignement artistique publics ou privés, d'intérêt général, à but non lucratif ;

d) Des sociétés ou organismes publics ou privés agréés à cet effet par le ministre chargé du budget en vertu de l'article 4 de l'ordonnance n° 58-882 du 25 septembre 1958 relative à la fiscalité en matière de recherche scientifique et technique ;

e) D'organismes publics ou privés dont la gestion est désintéressée et qui ont pour activité principale la présentation au public d'oeuvres dramatiques, lyriques, musicales, chorégraphiques, cinématographiques et de cirque ou l'organisation d'expositions d'art contemporain, à la condition que les versements soient affectés à cette activité. Cette disposition ne s'applique pas aux organismes qui présentent des oeuvres à caractère pornographique ou incitant à la violence ;

e bis) De projets de thèse proposés au mécénat de doctorat par les écoles doctorales dans des conditions fixées par décret ;

f) De la "Fondation du patrimoine" ou d'une fondation ou une association qui affecte irrévocablement ces versements à la "Fondation du patrimoine", en vue de subventionner la réalisation des travaux prévus par les conventions conclues en application de l'article L. 143-2-1 du code du patrimoine entre la "Fondation du patrimoine" et les propriétaires des immeubles, personnes physiques ou sociétés civiles composées uniquement de personnes physiques et qui ont pour objet exclusif la gestion et la location nue des immeubles dont elles sont propriétaires.

Les immeubles mentionnés au premier alinéa ne doivent pas faire l'objet d'une exploitation commerciale.

Les dirigeants ou les membres du conseil d'administration ou du directoire de la société ne doivent pas avoir conclu une convention avec la "Fondation du patrimoine" en application de l'article L. 143-2-1 précité, être propriétaires de l'immeuble sur lequel sont effectués les travaux ou être un conjoint, un ascendant, un descendant ou un collatéral du propriétaire de cet immeuble. Lorsque l'immeuble est détenu par une société mentionnée au premier alinéa, les associés ne peuvent pas être dirigeants ou membres du conseil d'administration ou du directoire de la société donatrice ou d'une société qui entretiendrait avec la société donatrice des liens de dépendance au sens du 12 de l'article 39. Les dirigeants ou les membres du conseil d'administration ou du directoire de la société donatrice ne peuvent être un conjoint, un ascendant, un descendant ou un collatéral des associés de la société civile propriétaire de l'immeuble.

Les dons versés à d'autres fondations ou associations reconnues d'utilité publique agréées par le ministre chargé du budget dont l'objet est culturel, en vue de subventionner la réalisation de travaux de conservation, de restauration ou d'accessibilité de monuments historiques classés ou inscrits ouvrent droit à la réduction d'impôt dans les mêmes conditions.

Les organismes mentionnés au b peuvent, lorsque leurs statuts ont été approuvés à ce titre par décret en Conseil d'Etat, recevoir des versements pour le compte d'oeuvres ou d'organismes mentionnés au a.

Lorsque la limite fixée au premier alinéa est dépassée au cours d'un exercice, l'excédent de versement peut donner lieu à réduction d'impôt au titre des cinq exercices suivants, après prise en compte des versements effectués au titre de chacun de ces exercices, sans qu'il puisse en résulter un dépassement du plafond défini au premier alinéa.

La limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires s'applique à l'ensemble des versements effectués au titre du présent article.

Les versements ne sont pas déductibles pour la détermination du bénéfice imposable.

2. (abrogé).

3. (abrogé).

4. Ouvrent également droit, et dans les mêmes conditions, à la réduction d'impôt prévue au 1 les dons versés aux organismes agréés dans les conditions prévues à l'article 1649 nonies et dont l'objet exclusif est de verser des aides financières permettant la réalisation d'investissements tels que définis au c de l'article 2 du règlement (CE) n° 70/2001 de la Commission, du 12 janvier 2001, concernant l'application des articles 87 et 88 du traité CE aux aides d'Etat en faveur des petites et moyennes entreprises ou de fournir des prestations d'accompagnement à des petites et moyennes entreprises telles qu'elles sont définies à l'annexe I à ce règlement.

L'agrément est délivré à l'organisme s'il s'engage à respecter continûment l'ensemble des conditions suivantes :

1° La gestion de l'organisme est désintéressée ;

2° Ses aides et prestations ne sont pas rémunérées et sont utilisées dans l'intérêt direct des entreprises bénéficiaires ;

3° Les aides accordées entrent dans le champ d'application du règlement (CE) n° 70/2001 précité ou sont spécifiquement autorisées par la Commission ;

4° Le montant versé chaque année à une entreprise ne devra pas excéder 20 % des ressources annuelles de l'organisme ;

5° Les aides ne peuvent bénéficier aux entreprises exerçant à titre principal une activité visée à l'article 35.

L'agrément accordé aux organismes qui le sollicitent pour la première fois porte sur une période comprise entre la date de sa notification et le 31 décembre de la deuxième année qui suit cette date. En cas de demande de renouvellement d'agrément, ce dernier, s'il est accordé, l'est pour une période de cinq ans.

Un décret fixe les modalités d'application du présent article, notamment les dispositions relatives aux statuts des organismes bénéficiaires des dons, les conditions de retrait de l'agrément et les informations relatives aux entreprises aidées que les organismes communiquent au ministre ayant délivré l'agrément.

NOTA : Ces dispositions s'appliquent à compter de l'imposition des revenus de l'année 2007 et aux versements effectués au titre des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007.

Cite :

[Ordonnance 58-882 1958-09-25 art. 4](#)

[Code de l'éducation - art. L719-13 \(V\)](#)

CGI 1649 nonies, 35, 39